

AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 octobre 2023, le Conseil municipal de Belcourt a adopté le règlement intitulé:

RÈGLEMENT # 177-23 RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau municipal situé au 219, rue Communautaire, Belcourt, et ce, du mardi au jeudi de 9 h à 16 h de même que sur le site internet de la municipalité au www.munbelcourt.ca/ dans l'onglet Documents administratifs.

Ce règlement entrera en vigueur le 1er avril 2024.

Donné à Belcourt, ce 4e jour du mois d'octobre 2023.

Mathalie Lizotte Directrice générale Greffière-trésorière